

DEPARTEMENT DE L'ORNE

**CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL des ANDAINES
61600 LA FERTE-MACE**

EXTRAIT DU REGISTRE du CONSEIL DE SURVEILLANCE

SEANCE DU 23 JANVIER 2019

<u>PRESENTS</u>		<u>EXCUSES</u>
Mr B. SOUL	Mr J. DALMONT	Mme la Directrice, ARS
Mr le Dr P. DUMONT	Mr R. PASQUET	Mr J. NURY
Mme S. PETRON HARDEL	Mr le Dr A. HOCEINE	Mme MC. TESSIER
Mr M. VERON	Mme N. BOITTIN	Mme M. LEMAITRE
Mme le Dr JM. DE CHAMPS	Mr A. CLOUET	Mme C. ROYER
Mme V. MERAY	Mr D. TROUCHAUD	Mme N. POIRIER
Mme B. POUSSIER	Mme M. HARIVEL (secrétaire)	Mr le Dr VILLENEUVE
Mr R. GLORIOD		Mr T. POULEN
Mr JC. FOURQUET		

N° 2019/01/01

**Instauration d'une direction commune entre les
Centres Hospitaliers de Fiers, de Vire et du Chic des
Andaines**

- Vu le décret 2005-920 du 2 août 2005 relatif à la Direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 4,
- Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 29 et 30,
- Vu les délibérations du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal des ANDAINES du 23 juin 2016 sur la participation de l'établissement au Groupement Hospitalier de Territoire « Les collines de Normandie », sur la désignation de l'établissement support et sur l'approbation de la convention constitutive du GHT les collines de Normandie,
- Vu la Convention Constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire en date du 29 juin 2016,

- Vu l'arrêté de Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 1^{er} juillet 2016, portant composition du Groupement Hospitalier de Territoire « Les Collines de Normandie »,
- Vu l'arrêté du 22 mars 2018 plaçant Monsieur David TROUCHAUD, Directeur de Centre Hospitalier pour une durée de 4 ans, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Flers à compter du 3 avril 2018,
- Vu la convention de Direction commune entre les Centres Hospitaliers de Flers et Vire adoptée par leurs Conseils de Surveillance respectivement les 12 et 8 juin 2018,
- Vu l'arrêté en date du 12 septembre 2018 portant nomination de Monsieur David TROUCHAUD en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Vire dans le cadre de la Direction commune entre les Centres Hospitaliers de Flers et Vire,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur François PONCHON en qualité de Directeur du Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines en date du 21 octobre 2010,
- Considérant l'impérieuse nécessité d'atteindre les objectifs actés par les établissements parties au groupement dans la convention constitutive de ce dernier.

Le quorum étant atteint, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DONNE UN AVIS FAVORABLE A :

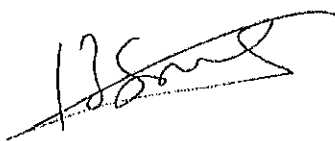
- **LA DÉNONCIATION DE LA CONVENTION DE DIRECTION COMMUNE ENTRE LES EHPAD DE BARENTON, LE TEILLEUL ET LE CHIC DES ANDAINES, VOTE A L'UNANIMITÉ**
- **DE FAÇON CONCOMITANTE, À LA CONSTITUTION D'UNE DIRECTION COMMUNE ENTRE LES CENTRES HOSPITALIERS de FLERS, de VIRE, du C.H.I.C. des ANDAINES, SUR 13 VOTANTS : 1 ABSTENTION, 4 CONTRE ET 8 POUR.**

La présente délibération sera transmise à Madame La Directrice de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME au REGISTRE des
DELIBERATIONS
Fait et Délibéré à LA FERTE-MACE le 23 janvier 2019,

Le PRESIDENT du CONSEIL DE SURVEILLANCE,

Bernard SOUL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard SOUL', written over a horizontal line.